Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_17-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026 **N° 20260625_17**

OBJET • Désignation des représentants de CCA au sein du comité local pour l'emploi (CLE) dans le cadre de l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD)

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 36
Pouvoirs • 11
Votants • 47

Par convocation en date du 18 juin 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 25 juin 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BON Thomas, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MAREC Tiphaine, MARREC Gauthier, MARSAULT Aude, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • ANDRO Guénaëlle (pouvoir à C. RAOUL), CAUGANT Daniel (pouvoir à Olivier BELLEC), LE MOAL Karen (pouvoir à Jacques RANNOU), CARDUNER Didier (pouvoir à Morgane BREASCU-ANDRIEU), JAMET Marie-Thérèse (pouvoir à Aude MARSAULT), DUPUY Julie (pouvoir à T. LE BON), LE BARON René (pouvoir à J. KERHERVÉ), HELIAS Sophie (pouvoir à L. CRUAU), GUILLOU Nils (pouvoir à T. MAREC), LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), NAVINER Marylène (pouvoir à Dominique LALLEMENT).

ABSENTS • LE BRETON Kévin

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marie-Hélène ÉPARVIER

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_17-DE

Olivier BELLEC expose que dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », un Comité Local pour l'Emploi (CLE) a été instauré. Le CLE est chargé de piloter l'expérimentation dans le territoire habilité, d'en suivre le déploiement et de collecter toutes les données nécessaires à l'association gestionnaire du fonds pour assurer le suivi et établir le bilan de l'expérimentation.

À ce titre, il est notamment chargé de :

1. Coordonner l'action des acteurs locaux participant à l'expérimentation ;
2. Etablir un état de la situation socio-économique du territoire en termes de privation d'emploi et d'activités économiques existantes ;
3. Informer et accueillir l'ensemble des personnes privées durablement d'emploi volontaires ;
4. Déterminer la liste des personnes privées durablement d'emploi volontaires pour participer à l'expérimentation, identifier leurs compétences ainsi que leur projet professionnel ;
5. Organiser, avec France Travail et les acteurs du territoire, les modalités d'accompagnement des personnes privées durablement d'emploi participant à l'expérimentation et identifier leurs besoins de formation ;
6. Recenser les activités répondant à des besoins non satisfaits, adaptées aux compétences des personnes privées durablement d'emploi participant à l'expérimentation, non concurrentes des activités économiques existantes et ne se substituant pas aux emplois privés ou publics déjà présents sur le territoire ;
7. Elaborer le programme d'actions de l'expérimentation ;
8. Assurer le suivi de la mise en œuvre de l'expérimentation et de ses résultats.

Le CLE, co-présidé par le Président de CCA et le Maire de Concarneau, est composé de 27 membres répartis en 5 collèges :

1. Collège des membres de droit : 9 membres (3 élus de CCA dont le Président, 3 élus de la Ville de Concarneau dont le Maire, 3 représentants de l'association Concarnagglo-TZCLD) ;
2. Collège des acteurs économiques et des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) : 5 membres ;
3. Collège des associations partenaires : 5 membres ;
4. Collège des institutions et des collectivités : 5 membres ;
5. Collèges des personnes privées d'emploi et/ou des salariés de l'entreprise à but d'emploi : 3 membres.

Il se réunit au moins quatre fois par an.

CCA est invitée à désigner deux élu(e)s appelés à y siéger aux côtés du Président de CCA.

La commission Solidarités, santé, équipements sportifs, participation citoyenne, Habitat et accueil des citoyens français itinérants réunie le 21 mai 2026 propose les candidatures de Christine RAOUL et Maryse DANJOU.

Considérant les avis favorables de la Commission Solidarités, Santé, Équipements sportifs, Participation citoyenne, Habitat, Accueil des citoyens français itinérants du 21 mai 2026 et du bureau communautaire du 16 juin 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_17-DE

Le conseil communautaire :

- **Valide** les candidatures de Christine RAOUL et Maryse DANJOU pour siéger au Comité Local pour l'Emploi, au côté du Président de CCA,
- **Autorise** le Président à signer tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 26 juin 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 02/07/2026
Qualité : PRESIDENT CCA